

# **DOSSIER DE CONSULTATION DU MARCHE**

**PRESTATIONS DE SERVICE DE LIEU, RESTAURATION, ANIMATION  
LIES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'UNION DE BERNE  
REF. : 20181018-FL**

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT  
24 RUE DROUOT 75009 PARIS**

**Date limite de remise des offres :**

**Jeudi 24 mai, 12h00**

## Sommaire

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Contexte du projet.....</b>	<b>3</b>
<b>2.1. Entité acheteuse (Bpifrance Assurance Export).....</b>	<b>3</b>
<b>2.2. Contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Objet du marché .....</b>	<b>3</b>
<b>3.1. Champ de l'étude.....</b>	<b>3</b>
3.1.2. Description de la mission .....	3
3.1.3. Compétences .....	3
<b>3.2. Lieu de la prestation .....</b>	<b>4</b>
<b>3.3. Livrables .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>3.4. Durée d'exécution et planning prévisionnel .....</b>	<b>4</b>
<b>3.5. Cession de droits .....</b>	<b>4</b>
<b>3.6. Conditions générales d'achats .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Dispositions générales .....</b>	<b>4</b>
<b>4.1. Soumission des offres .....</b>	<b>4</b>
<b>4.2. Modification du détail du dossier de consultation .....</b>	<b>4</b>
<b>4.3. Option / Variante .....</b>	<b>4</b>
<b>4.4. Délai de validité des offres .....</b>	<b>4</b>
<b>4.5. Confidentialité.....</b>	<b>5</b>
<b>4.6. Pièces constitutives du marché .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Déroulement de LA consultation.....</b>	<b>5</b>
<b>5.1. Contenu du dossier de la consultation .....</b>	<b>5</b>
Le dossier de la consultation comprend les pièces suivantes : .....	5
<b>5.2. Demande de renseignements et documents complémentaires.....</b>	<b>5</b>
<b>5.3. Contenu des réponses .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Critères d'attribution.....</b>	<b>6</b>
<b>7. Modalités essentielles de financement et de paiement.....</b>	<b>7</b>
<b>8. Voies de recours .....</b>	<b>7</b>

Marché passé selon la procédure adaptée prévue dans le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 en application de l'Ordonnance modifiée n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié.

Seuls sont habilités à soumissionner les candidats pouvant justifier qu'ils ne se trouvent dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

## 1. PREAMBULE

**Bpifrance**, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs.

**Bpifrance** finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France, et dans leurs projets d'innovation.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie.

**Bpifrance**, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions.

## 2. CONTEXTE DU PROJET

### 2.1 Entité acheteuse (Bpifrance Assurance Export)

Bpifrance Assurance Export, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 815 276 308

### 2.2 Contexte

Bpifrance Assurance Export organise l'AGM de l'Union de Berne du 14 au 19 octobre 2018 à Paris (300 participants).

## 3. OBJET DU MARCHÉ

### 3.1 Champ de l'étude

#### 3.1.2. Description de la mission

Le présent marché a pour objet de fournir des prestations de lieu, restauration, animation : organisation d'un cocktail dinatoire à Paris, avec une animation dansante, pour 250 personnes, le jeudi 18 octobre 2018.

#### 3.1.3. Compétences

Lieu de restauration pouvant accueillir 250 personnes, à Paris intra-muros; expérience dans l'accueil d'un public international.

### **3.2. Lieu de la prestation**

La prestation se déroule à Paris (intra-muros).

### **3.3. Durée d'exécution et planning prévisionnel**

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 mois à compter de sa notification. La date prévisionnelle de la prestation est le jeudi 18 octobre 2018.

### **3.4. Cession de droits**

En cas de prestations intellectuelles : Le prestataire retenu s'engagera à céder à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation

### **3.5. Conditions générales d'achats**

Le marché est soumis aux dispositions des conditions générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services de Bpifrance 2017, jointes au présent document.

## **4. DISPOSITIONS GENERALES**

### **4.1. Soumission des offres**

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme demandée par Bpifrance est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupe attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de Bpifrance.

En cas de groupement, le candidat devra préciser dans l'ATTR11 le ou les comptes à créditer.

### **4.2. Modification du détail du dossier de consultation**

Bpifrance se réserve le droit d'apporter au plus tard, sept jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **4.3. Option / Variante**

Les options et les variantes ne sont pas admises.

### **4.4. Délai de validité des offres**

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 4.5. Confidentialité

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

## 4.6. Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué des pièces suivantes hiérarchisées par ordre décroissant d'importance suivant. Cet ordre prévaut en cas de contradiction entre ces documents :

- L'acte d'engagement (Attri 1) ;
- Le document de consultation 20181018-FL
- Les conditions générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services ;
- Offre technique et financière.

# 5. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

## 5.1. Contenu du dossier de la consultation

**Le dossier de la consultation comprend les pièces suivantes :**

- Le dossier de consultation du marché ;
- Les Conditions générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services.

## 5.2. Demande de renseignements et documents complémentaires

Vos interlocuteurs pour toute demande de renseignements et documents complémentaires sont :

- Damien Mathieu, 01 42 47 98 22 [damien.mathieu@bpifrance.fr](mailto:damien.mathieu@bpifrance.fr)
- Clémentine Rousseau, 01 42 47 96 58, [clementine.rousseau@bpifrance.fr](mailto:clementine.rousseau@bpifrance.fr)
- Diana Dominik, 01 42 47 96 86, [diana.dominik@bpifrance.fr](mailto:diana.dominik@bpifrance.fr)

Le courriel aura pour objet : « objet\_renseignements complémentaires\_presta Farewell Union de Berne ».

## 5.3. Contenu des réponses

Les réponses à la présente consultation seront rédigées en français et sont attendues au plus tard le **24 mai 2018 à 12 heures** aux adresses électroniques suivantes :

- Damien Mathieu, 01 42 47 98 22 [damien.mathieu@bpifrance.fr](mailto:damien.mathieu@bpifrance.fr)
- Clémentine Rousseau, 01 42 47 96 58, [clementine.rousseau@bpifrance.fr](mailto:clementine.rousseau@bpifrance.fr)
- Diana Dominik, 01 42 47 96 86, [diana.dominik@bpifrance.fr](mailto:diana.dominik@bpifrance.fr)

Le courriel aura pour objet « objet\_offre\_presta Farewell Union de Berne » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Les entreprises auront à produire :

**A. Un dossier de candidature complet** comprenant les pièces suivantes :

- 1- Obligation : Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le DUME (Document unique de marché européen) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Le candidat retenu sera invité à soumettre les preuves originales

- 2- Obligation : Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- 3- Une présentation de la société, notamment de l'implantation nationale, références, effectifs, expertises et services.
- 4- Liste de références : présentation d'une liste des principaux événements accueillis au cours des trois dernières années, indiquant si possible le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- 5- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat dans l'activité de restauration et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

## **B. Un dossier pour l'offre comportant les documents suivants :**

Une offre technique et financière consistant en une note précise et succincte comprenant les points suivants :

- La compréhension du besoin ;
- La grille tarifaire [ou la proposition financière] exprimée obligatoirement en euro HT.

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Les dossiers qui seraient reçus par voie électronique après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront rejetés.

Si des pièces à fournir au titre de la candidature sont manquantes, le client peut décider d'exercer sa faculté de régularisation des candidatures dans les conditions fixées à l'article 55 du décret du 25 mars 2016, susmentionnés.

Bpifrance préviendra le candidat retenu en le prévenant par appel téléphonique, au plus tard le 4 juin 2018.

Les prestataires non retenus recevront un email négatif le 4 juin 2018.

## **6. CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères hiérarchisés définis ci-dessous.

Les réponses seront appréciées au moyen de la liste des critères ci-dessous classés par ordre décroissant :

**Critère 1 : Lieu d'une capacité d'accueil de 250 personnes en cocktail dinatoire debout dans une seule salle**

**Critère 2 : Possibilité de définir un menu correspondant à un public de standing international et répondant aux allergies et habitudes alimentaires**

**Critère 3 : Service composé d'un apéritif avec champagne, suivi d'un cocktail dinatoire**

**Critère 4 : Possibilité d'animations pendant le cocktail dinatoire (pour un public international, anglais exigé)**

**Critère 5 : Une prise de parole amplifiée obligatoire**

**Critère 6 : Possibilité d'une décoration personnalisée**

**Critère 7 : Prix de la prestation**

**Critère 8 : Prise en charge de l'accueil, du vestiaire et de la sécurité des invités**

**Critère 9 : Animation dansante obligatoire**

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont éliminées (non classées). Les autres offres sont classées par ordre décroissant.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire l'ensemble des documents justificatifs et moyens de preuve décrits à l'article 51 du décret n°2016-360.

ATTENTION : à défaut de transmission de ces documents dans le délai impératif indiqué par Bpifrance, l'offre du candidat attributaire est rejetée.

Après attribution du marché, Bpifrance avise tous les autres candidats du rejet de leur offre.

Seul le candidat retenu signera l'ATTRI1 après l'attribution finale.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant du Client, le marché est notifié au titulaire, conformément aux dispositions de l'article 103 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

## **7. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

L'exécution du marché sera financée par le budget de Bpifrance Assurance Export.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

## **8. VOIES DE RECOURS**

Les recours relatifs à la passation des marchés peuvent s'exercer dans les cas et les conditions prévues par l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal de Grande Instance de Paris  
4 boulevard du Palais  
75055 Paris cedex 01  
tel : 01 44 32 51 51

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
Greffes du Tribunal de Grande Instance de Paris.